

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORDELLE**  
**DU 21 septembre 2021**

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le 21 septembre à 20h30 le Conseil Municipal convoqué le 14/09/2021 par le Maire s'est réuni à la mairie en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi sous la Présidence de Monsieur Philippe CHATRE, Maire.

**Nombre membres afférents au CM : 15**  
**En exercice : 15**  
**Présents : 13**

**Etaient présents:** Mmes, MM. CHATRE Philippe, CAPITAN J. Paul, CHABRY Julien, BILLIEMAZ Gérard, CHARRIER Jérôme, LAMURE Sandra, CAPITAN Pascal, CHAUMENTIN Gilles, SERVAJEAN Yolande, CHAUX Delphine, DEMICHEL Nelly, MORLANDET M.Christine et Mrs PERSIGNY André,  
**Étaient absents :** Mrs GUILLET Florian, TRONCY Georges.

**Secrétaire de séance :** Mme MORLANDET M.Christine

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents. Après approbation du compte rendu de la précédente réunion, le Maire aborde l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

**VALIDE** le rapport du commissaire enquêteur pour l'enquête publique de zonage des eaux pluviales et l'étude zonage d'assainissement

**PREND CONNAISSANCE** des dernières estimations concernant la station d'épuration et les travaux sur réseaux ainsi que le planning de réalisation de ces derniers après marché public. Il est évoqué certaines garanties notamment sur le prix à faire figurer dans le marché.

**DECIDE** de déposer un dossier de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour la station d'épuration et les travaux réseaux,

**ACCEPTTE** la Décision modificative n°4 au budget communal suite à l'achat de mobilier et matériel pour l'école et la cantine non prévus au BP et pour un réajustement de la prévision budgétaire pour la sécurisation du hameau de Fouet.

Monsieur le Maire explique que la réforme de la taxe d'habitation a apporté des modifications au dispositif d'exonération temporaire de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Jusqu'à présent les constructions nouvelles, les reconstructions et additions de construction à usage d'habitation étaient exonérées durant les 2 années qui suivaient leur achèvement de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Nous avons la possibilité aujourd'hui de fixer un taux d'exonération (minimum de 40 %) et ce, avant le 1<sup>er</sup> octobre.

Le Conseil municipal après délibération et à 7 voix pour et 6 abstentions :

**DECIDE** de fixer un taux d'exonération à 40 % à partir de 2022 et pour les 2 années consécutives.

Le maire :

-INFORME qu'un contrat PEC a été signé avec Pôle emploi avec une prise en charge de 80 % pour une personne en aide à l'école et la cantine à hauteur de 25 h/semaine. Il précise que les petites sections sont 34 cette année avec plusieurs enfants qui ne sont pas encore propres, qui ne sont pas autonomes à la cantine ce qui occasionne un surcroît de travail pour le personnel enseignant et communal.

- **PRECISE** que le matériel informatique acquis grâce au plan de relance numérique à l'école a été installé

- **INFORME** que la Commune est bien propriétaires depuis fin juillet de la maison PIZAY et du terrain. Le terrain va être divisé en 2 parcelles d'environ 875 m<sup>2</sup>. Il rappelle qu'il y avait 2 options de mises sur les terrains par des personnes de Cordelle. La Mairie leur a écrit pour leur faire part des conditions de vente. Ces terrains sont vendus non viabilisés. Pour la maison il y a également 2 personnes qui ont fait des offres. Il est suggéré au Maire de mandater un notaire pour s'occuper de la vente de la maison en fixant une réserve de prix.

Le Maire donne la parole à Mr BILLIEMAZ adjoint à la voirie

Il explique que la sécurisation du hameau de Fouet a été réalisée mais que dès le premier soir, des quilles ont été abimées et 2 panneaux arrachés. Il déplore ces dégradations qui coûtent cher à la commune. En remplacement des quilles un 2<sup>e</sup> coussin berlinois va être installé. Il reste encore un marquage au sol à réaliser vers le carrefour maison PASKO l'entreprise doit venir prochainement. Les travaux de voirie eux commenceront d'ici 15 jours.

Le Maire

**INFORME** que les 2 infirmiers ont démarré leur activité le 13/09 et qu'ils accueillent la population tous les jours au dispensaire (vers l'ancienne mairie) et à domicile.

**RAPPELLE** que le logement T4 RDC à l'ancienne mairie était libre au 31/08/2021. Il devrait être reloué début octobre.

**INFORME** qu'un studio va se libérer à l'ancienne mairie

**SOULIGNE AVEC PLAISIR** que les associations commencent à reprendre leurs activités et à prévoir des manifestations

Le Maire donne la parole à Jérôme Charrier qui explique la manifestation du 10 octobre. Un challenge VVT/ marche familial sur le parcours de Terrenoire (7 km) Il y aura une partie chronométrée pour les compétiteurs. Les Fanfarons animeront cette manifestation.

La Conseillère Sandra LAMURE fait part de l'organisation par la COPLER d'une soirée théâtre chez le particulier et en l'occurrence chez elle vendredi soir 24/09. Les places sont à réserver auprès de la Copler.

La Conseillère Yolande SERVAJEAN précise qu'elle compte reprendre les ateliers d'aide à l'informatique à la Mairie à partir de jeudi 30/09

Un conseiller s'interroge sur la fréquence de plus en plus importante de survol en ULM sur la Commune avec les nuisances que cela supporte et demande au Maire s'il y a une réglementation qui encadre cette activité.

La séance est levée à 22h30